

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Compte Rendu de la Séance du 18 mars 2021

Date de convocation :

12 mars 2021

Nombre de membres :

En exercice : 40

Présents : 36

Procuration : 4

Nombre de votants : 40

**Secrétaire de séance : M.
Jean-Pierre BACHELIER**

Le dix-huit mars deux mille vingt-et-un, à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du COSEC à Dinard, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Mesdames Muriel BEZIEL, Sophie BEZIER, Monsieur Christian BOURGET, Mesdames Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Vincent DENBY-WILKES, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEYRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Mesdames Patricia MARTINEAU, Marie-Claire MERVIN, Monsieur Alexandre MOTTE, Madame Marie-Reine NEZOU, Monsieur Jean Luc OHIER, Madame Magali ONEN-VERGER, Monsieur Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Christian POUTRIQUET, Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN..

AVAIENT DONNE PROCURATION : Monsieur Eugène CARO à Madame Magali ONEN-VERGER, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Philippe GUESDON à Madame Marie-Reine NEZOU, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Madame Muriel BEZIEL

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 17 février 2021.

Suppression d'un poste de vice-président

M. Christian Poutriquet précise qu'il est heureux que toutes les communes puissent être représentées au Bureau communautaire. Il est aussi favorable à l'élection d'un nouveau vice-président pour reprendre la délégation de M Bourget, notamment les déchets.

M le Président rappelle le travail important réalisé ces derniers mois sur les déchets, et que cela a été permis du fait qu'il n'est ni maire, ni adjoint au maire. Il estime qu'il n'y a pas eu de manquement sur cette thématique.

M Bourget ne souhaite pas intervenir sur le point de la suppression du poste. Il confirme la décision de la commune de quitter la CCCE et confirme que la commune ne sera plus représentée au Bureau, même si elle devait rester au final au sein de la CCCE.

Mme Sardin estime qu'un élu de terrain est nécessaire pour les compétences des déchets et des travaux, vice-président ou conseiller délégué, et ce sans remettre en question le travail réalisé par le Président sur cette compétence.

Mme Guillou tient à préciser que la commission déchets fonctionne très bien.

A la question de M. Christian Poutriquet, relative à l'inscription de l'élection d'un nouveau vice-président à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, le Président répond que cette question, non inscrite à l'ordre du jour du présent conseil, sera vue lors d'un prochain bureau, le prochain conseil communautaire étant prévu en mai prochain.

Mme Bezier estime que la nécessité démocratique l'impose.

M. Yvon Poutriquet confirme l'intérêt de pouvoir procéder à une nouvelle élection d'un vice-président.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité,

18 voix pour (Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Madame Muriel BEZIEL, Madame Delphine BRIAND, Monsieur Vincent DENBY WILKES, Madame Frédérique DYEYRE BERGERAULT, Monsieur Bruno FONTAINE, Monsieur Christian FONTAINE, Monsieur François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Mirella JEAN DE DIEU, Monsieur Yannick LOISANCE, Madame Marie-Claire MERVIN, Monsieur Alexandre MOTTE, Monsieur Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Monsieur Arnaud SALMON),

19 voix contre (Madame Sophie BEZIER, Monsieur Christian BOURGET, Madame Claudia CARFANTAN, Monsieur Eugène CARO, Madame Christine COLAS, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Monsieur Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Monsieur Jacques ERTLE, Monsieur Philippe GUESDON, Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Frédéric MABBOUX, Madame Patricial MARTINEAU, Madame Marie-Reine NEZOU, Madame Magali ONEN-VERGER, Monsieur Christian POUTRIQUET, Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Sylvie SARDIN)

3 abstentions (Monsieur Pierre CONTIN, Madame Joëlle HELEUX, Monsieur Jean-Luc OHIER) :

REJETTE la proposition de suppression du poste vacant de vice-président

Vote du compte administratif 2020 et du compte de gestion Budget annexe locations

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE, le Compte Administratif 2020 du budget locations conforme au Compte de Gestion

Vote du compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Budget Principal, conforme au Compte de Gestion 2020.

Vote du compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget annexe du Parc d'activités de Coutelouche à Ploubalay

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTÉ, le Compte Administratif 2020 du Parc d'Activités de Coutelouche conforme au compte de gestion.

Vote du compte administratif 2020 et compte de gestion du budget annexe du Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTÉ, le Compte Administratif 2020 du Parc d'Activités de l'orme à Pleurtuit, conforme au Compte de Gestion 2020.

Vote du compte administratif 2020 et compte de gestion du budget annexe du Parc d'activités des Landes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTÉ, le Compte Administratif 2020 du Parc d'Activités des Landes, conforme au Compte de Gestion.

Vote du compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget annexe du SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTÉ, le Compte Administratif 2020 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), conforme au Compte de Gestion
-

Vote du compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget annexe pôle collecte et valorisation des déchets

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTÉ, le Compte Administratif 2020 du pôle collecte et valorisation des déchets, conforme au Compte de Gestion.

Affectation des résultats 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ADOPTÉ, l'affectation de résultats des sections de fonctionnement tel qu'exposé ci-dessus.

Vote des taux 2021 afférents au budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les taux 2021, identiques à ceux de 2020 :

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,38 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 24.60 %

Autorisation de programme Très Haut Débit

M. Granier demande si la baisse du coût annoncé de la prise aura pour conséquence une incidence sur la date de commercialisation.

M. Guichard précise que cette baisse du coût est due à des financements européens et de l'Etat.

M Leroy, suite à la dernière réunion technique associant les communes, estime que notre territoire n'est d'évidence pas une priorité pour Megalis. Il confirme aussi l'engagement de prioriser les entreprises.

M Guichard confirme l'enjeu de cet engagement et espère que le message des élus du territoire soit bien entendu et pris en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE l'autorisation de programme proposée

Vote des taux 2021 de TEOM

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les taux 2021 de la TEOM suivant :
 - Dinard : 7.40
 - La Richardais : 7.40
 - Le Minihiac sur Rance : 6.92
 - Pleurtuit : 7.40
 - Saint Briac sur Mer : 6.35
 - Saint Lunaire : 6.01
 - Beaussais sur Mer : 7.40
 - Lancieux : 6.15
 - Trémereuc : 7.40

- PRECISE que l'harmonisation des taux en cours sera reprise en 2022

Redevance spéciale OM 2021 pour les campings et aire de campings cars

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les montants 2021 de la redevance spéciale pour les campings / aire de campings cars identiques à ceux de 2020
 - Redevance à l'emplacement par mois d'ouverture au public
 - 2 € / emplacement / mois sur la période avril à septembre inclus
 - 1 € / emplacement / mois sur la période d'octobre à mars inclus

Vote du budget principal 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2021

Vote du budget 2021 « Collecte et traitement des déchets »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le budget annexe 2021 traitement et collecte des déchets

Vote du budget 2021 du SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le budget annexe 2021 du SPANC

Vote du budget 2021 du Parc d'activités des Landes à Trémérec

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le budget annexe 2021 concernant le parc d'activités des Landes à Trémérec

Vote du budget 2021 du Parc d'activités de Coutelouche à Beaussais-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 35 voix pour, 5 abstentions (Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER) :

APPROUVE le budget annexe 2021 concernant le parc d'activités de Coutelouche à Beaussais sur Mer

Vote du budget 2021 du Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget annexe 2021

Mobilité – aire de covoiturage de la Remoue – convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ombrières de parking

A la question de M Derenne, M Contin confirme que la société proposée a des références dans ce domaine d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE de :

- **PRENDRE ACTE** de la procédure de publicité préalable réalisée du 30/12/2020 au 01/02/2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président, à signer la convention d'occupation temporaire d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque sur ombrières de parking avec Allosun, dans les conditions présentées dans leur offre ;
- **VALIDER** le principe de la redevance présentée dans l'offre de Allosun ;
- **AUTORISER** le Président à exécuter cette décision, à signer tout document s'y rapportant et à y apporter le cas échéant toute modification mineure.

Engagement dans l'appel à projet « atlas de la biodiversité communale » 2021 de l'Office français de la biodiversité

Mme Guillou demande si le label « territoires engagés pour la nature » peut être attribué sur la base de ce projet d'Atlas de la biodiversité.

M Penhouet répond par la négative, ce label est le graal et la réalisation de cet atlas n'est pas suffisant.

A la question de Mme Guillou, M Penhouet précise que vu les crédits annoncés, la CCCE n'est pas certaine d'être retenue en 2021, mais qu'elle pourra représenter sa candidature les années futures si nécessaire.

M Derenne demande si la biodiversité marine sera bien intégrée dans le projet. M Penhouet précise que c'est en effet un enjeu appréhendé que de plus, on pourra s'appuyer des compétences locales, comme le CRESCO.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'engagement dans le projet d'atlas de la biodiversité ;
- VALIDE le recrutement d'un coordonnateur « biodiversité » pour une durée de 3 ans ;
- VALIDE la répartition prévisionnelle des dépenses et le plan de financement prévisionnel ;
- VALIDE l'étude de l'inscription de la communauté de communes dans le programme « Territoires engagés pour la nature » au terme de la construction de l'atlas ;
- AUTORISE le président et le vice-président en charge de l'environnement à solliciter la subvention auprès de l'Office français de la biodiversité ;
- AUTORISE le président et le vice-président en charge de l'environnement à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette affaire.

Transport – LOM – Prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM)

M. Yvon Poutriquet demande si cette prise de compétence aura un impact sur la fiscalité applicable aux entreprises.

M Contin rappelle que le versement mobilité **transport** est une contribution locale des entreprises qui permet de financer les transports en commun. Il précise que ce versement est en effet une possibilité à la disposition des collectivités mais qu'à ce jour, il n'est pas envisagé d'y recourir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité au sens des articles L1231-1 et suivant du Code des transports ;
- SOLLICITE les communes membres pour délibérer en faveur de cette prise de compétence avant le 30 juin 2021 ;
- AUTORISE le Président et le vice-président en charge de l'aménagement du territoire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

ZAC de la Jannaie à La Richardais : autorisation du Président à signer l'acte d'acquisition à titre gratuit concernant les équipements publics de la ZAC avec les sociétés CARSUD et CARNOR représentées par Maître MERLY, administrateur provisoire

M Ohier souligne l'état dégradé de la voirie sur certains linéaires et s'interroge sur l'état des réseaux enterrés comme l'eau potable ou les eaux usées.

M Penhouet rappelle l'historique de ce dossier et le non-respect des engagements pris par le lotisseur.

Mme Duhil s'interroge sur la garantie pour la CCCE à percevoir les astreintes fixées par le Tribunal.

M le Président lui confirme que la CCCE va solliciter ces astreintes et qu'il n'existe dans ce type de situation aucune garantie.

M Leroy partage les inquiétudes de M Ohier et propose que la délibération communautaire intègre la prise en compte de la question des réseaux précitée.

M le Président propose donc de voter la délibération proposée avec l'ajout proposé par M Leroy.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 39 voix pour, 1 abstention (Mme Duhil) :

- AUTORISE M. le Président de la CCCE à signer l'acte d'acquisition à titre gratuit des 14 parcelles listées dans l'ordonnance du Tribunal Administratif de Rennes avec le cédant (sociétés CARSUD et CARNOR représentées par Maitre Erwan MERLY, administrateur provisoire au sein de la SELARL AJIRE dont le siège est à Rennes 35000), ainsi que tout document y afférent.
- AUTORISE M. le Président de la CCCE à signer l'acte d'acquisition à titre gratuit des 2 parcelles non listées dans l'ordonnance du Tribunal Administratif de Rennes avec le cédant (sociétés CARSUD et CARNOR représentées par Maitre Erwan MERLY, administrateur provisoire au sein de la SELARL AJIRE dont le siège est à Rennes 35000), ainsi que tout document y afférent.
- DEMANDE le paiement des frais liés à ce litige et des astreintes ordonnées par le juge des référés dans son ordonnance du 11 janvier 2019 de manière conjointe et solidaire aux sociétés CARNOR et CARSUD et à M. Jean-Pierre CARDON ou son représentant, depuis la notification de l'ordonnance jusqu'à la signature de l'acte de cession.
- DEMANDE que la problématique des réseaux (eau potable, eaux pluviales, eaux usées) soit bien prise en considération.

Développement économique – demande de Pass Commerce Artisanat de l'entreprise Emeraude Crustacés à Lancieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution d'un PASS COMMERCE ARTISANAT de 7 500 € à la société EMERAUDE CRUSTACES – Monsieur Champion.
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Développement économique – demande de Pass Commerce Artisanat de la boulangerie de l'Islet à Lancieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution d'un PASS COMMERCE ARTISANAT de 7 500 € à la BOULANGERIE DE L'ISLET – Mr Bataille – Lancieux
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Développement économique – demande de Pass Commerce Artisanat au magasin CANOPEE (fleuriste) à Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution d'un PASS COMMERCE ARTISANAT de 3 056.85 € à la SARL CANOPEE – Mme Faucheux – Pleurtuit ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Tourisme : classement en « station de tourisme » et labellisation « Famille Plus » de la commune de Lancieux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la commune de Lancieux à solliciter le classement en « station de tourisme » et à effectuer les démarches d'obtention du label « Famille Plus ».

Destination « Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » : validation de la note d'intention 2021 à la Région Bretagne et autorisation de solliciter les subventions permettant de la mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE la note d'intention destinée à la Région Bretagne qui fixe le programme d'actions de la Destination pour 2021 ;
- AUTORISE la Destination « Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel » à solliciter les subventions permettant de mettre en œuvre ce programme d'actions.

Société Publique Locale « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » : augmentation du capital social par la Ville de Saint-Malo et modification des statuts

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » de procéder à une augmentation de son capital social, sans entrée de nouveaux actionnaires ;
- DECIDE de ne pas participer à l'augmentation du capital social de ladite société ;
- APPROUVE l'augmentation de capital de la SPL « Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel » par la ville de Saint-Malo à hauteur de 200 000 € ;
- APPROUVE les nouveaux statuts, tels qu'approuvés par le conseil d'administration de la SPL, en date du 16 février 2021, résultant de l'augmentation du capital social pour le porter à 720 000 € d'une part et du changement de la composition du conseil d'administration avec la création d'un poste d'administrateur avec voix consultative réservé au représentant des socio-professionnels,
- CHARGE le Président à engager les démarches permettant de parvenir à ce nouveau schéma d'organisation de la SPL.

Habitat – prorogation des dispositifs d'aides pour poursuivre la politique locale de l'habitat dans l'attente du nouveau PLH

A la question de Mme Guillou, Mme Briand confirme que les éléments de diagnostic partagés avec les communes ont bien été pris en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les aides foncières en direction des communes comme présentées en annexe 1 ;
- **APPROUVE** les aides à la mise aux normes de l'assainissement non collectif en direction des ménages modestes (annexe 2) ;
- **APPROUVE** les aides à la production de logements sociaux (annexe 3) ;
- **APPROUVE** les aides à l'accession (annexe 4) ;
- **DIT** que la présente délibération vise à poursuivre la politique locale de l'habitat (hors PLH) et montre une volonté de la collectivité de poursuivre les efforts notamment en termes de mixité sociale ;
- **DIT** que la présente délibération prend effet immédiatement et jusqu'à adoption de son futur Programme Local de l'habitat ;
- **CONFIRME**, à l'occasion de cette prolongation, la possibilité pour la Communauté de communes Côte d'Emeraude d'intervenir dans le cadre de sa compétence, sur l'ensemble du territoire de notre EPCI.

Contrat de territoire – Département 35 – volet 3 – 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide les propositions de subventions du contrat de territoire du Département 35 – volet 3 pour l'année 2021